

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTREAL, 7 MAI 1898

SOMMAIRE

TEXTE.—Entre-nous, par Léon Ledieu.—A quinze ans, par F. Picard.—Lettre ouverte, par Jules Saint-Elme.—Poésie ; Vivat, par L.-J. Béliveau.—L'original en Québec, par Un Chasseur.—Une apparition, par W. Chapman.—Le roi et le courtisan, par Duchapt.—Poésie : A mon ami, par Dr J.-N. Legault.—Nouvelle canadienne : Une relique, par Louis Fréchette.—Monsieur Bégin, par F. Picard.—La guerre.—Le grand repos, par F. Picard.—La maison que je quitte, par Ribon.—Les pêcheurs de phoques.—Bibliographie.—Bluettes.—Théâtres.—Jeux et amusements.—Feuilleton : Les deux Gosses.—Choses et autres.—Nouvelles à la main.—Le jeu de dames.

GRAVURES.—Portrait de Mgr Louis-Nazaire Bégin, Archevêque de Québec.—Fruits d'une excursion de chasse dans la région des lacs Squatcook.—Le premier coup de feu.—Le palais royal à Madrid, capitale de l'Espagne.—La guerre hispano-américaine.—La flotte espagnole ; La flotte américaine.—La catastrophe des pêcheurs de phoques à Terre-Neuve.—Portrait de Marie-Christine, reine régente d'Espagne.—Marche de l'escadre américaine de l'Extrême-Orient sur les Philippines.—Devinette.

PRIMES A TOUS NOS LECTEURS

LE MONDE ILLUSTRÉ réserve à ses lecteurs mêmes l'escompte ou la commission que d'autres journaux paient à des agents de circulation.

Tous les mois, il fait la distribution gratuite, parmi ses clients, du montant ainsi économisé. Les primes mensuelles que notre journal peut, de cette sorte, répartir parmi ses lecteurs sont au nombre de 94 ; soit, 86 de une piastre chacune, et puis un des divers prix suivants : \$2, \$3, \$4, \$5, \$10, \$15, \$25 et \$50.

Nous constituons par là, comme les zélateurs du MONDE ILLUSTRÉ, tous nos lecteurs, et pour égaliser les chances tous sont mis sur le même pied de rivalité ; c'est le sort qui décide entr'eux.

Le tirage se fait le 1er samedi de chaque mois, par trois personnes choisies par l'assemblée.

Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront chaque tirage.

NOS PRIMES

LE CENT SOIXANTE-SEPTIÈME TIRAGE

Le cent soixante-septième tirage des primes mensuelles du MONDE ILLUSTRÉ (numéros datés du mois d'AVRIL, aura lieu samedi, 7 MAI, à deux heures de l'après-midi, dans nos bureaux, 42, Place Jacques-Cartier.

Le public est instamment prié d'y assister.



Deux détenus se sont échappés dernièrement de la prison de Saint-Hyacinthe et tous deux ont été repincés, peu de temps après leur évasion.

L'un d'eux, accusé et convaincu de vol, va subir un procès pour évasion et il est sûr qu'il sera condamné, de ce chef, à un surcroît de prison, aussi sûr qu'il y a un Dieu au ciel et que Diana Vaughan n'existe pas.

L'autre, accusé d'assassinat, peut avoir de graves

craintes d'être pendu, un jour ou l'autre, mais il est certain que la justice ne s'occupera pas de le traîner devant la Cour sous accusation d'avoir été prendre l'air sans la permission du geolier.

Cela peut-être légal, mais est-il bien sûr qu'il soit juste d'avoir ainsi deux poids et deux mesures différentes pour le même cas ?

Quant on met un homme en prison, c'est pour le priver de sa liberté, contre sa propre volonté, et il semble que c'est pour arriver à ce résultat qu'on l'enferme dans une construction très solide, munie de forts barreaux de fer et habitée par des gens payés pour le surveiller et l'empêcher de retourner chez lui ou d'aller courir le guilledou.

Quant au prisonnier, on ne lui a pas plus demandé son consentement, d'être mis à l'ombre, qu'un engagement de sa part de ne pas prendre la clef des champs et, s'il parvient à s'échapper, ce n'est pas lui qui est coupable, mais bien celui ou ceux qui sont payés pour l'en empêcher.

Donc, ce n'est pas lui, le fugitif repris, que l'on devrait punir.

Quant à l'individu qui est accusé d'assassinat, personne ne sait s'il est coupable ou non et, s'il se sauve, c'est encore de la faute de ses gardiens, mais quand on le reprend, personne ne songe à lui en faire un crime, puisqu'on ne le punit pas pour cela.

Je le répète, c'est très légal, mais très curieux.

* * Un brave homme, qui vient de montrer beaucoup d'esprit en ne faisant pas mettre en prison quelqu'un qui lui avait fait beaucoup de tort, c'est un Torontonien, trompé par sa légitime.

Ce mari, rentrant un soir chez lui, trouva son logis vide et apprit bientôt que sa femme en était partie avec son enfant et... un autre monsieur.

L'époux furieux tempêta, cria et jura ses grands dieux qu'il ferait coffrer ou qu'il tuerait les coupables s'il parvenait à les découvrir.

Il y parvint, au bout de quelques jours, mais ces jours lui ayant porté conseil, il reprit l'enfant et, se tournant vers le misérable qu'il devait occire :

—Quant à vous, je ne demande qu'une chose : c'est que vous viviez longtemps avec cette drôlesse.

C'était bien ce qu'il avait de mieux à faire, la femme ne valant pas la peine qu'il s'en occupât plus longtemps.

Un Français aurait probablement tué l'homme et la femme.

Un Américain aurait sans doute demandé de l'argent pour dommages causés à son honneur, à sa sensibilité, etc., etc.

Le Torontonien a été plus sage, et le ridicule, en même temps que l'odieux, retombe sur la femme et son complice.

* * En dépliant un journal, mon attention est attirée par un gros titre : *Héro dormant*.

Héro ! que peut-elle bien venir faire en cette gazette ? Et les yeux perdus dans la brume du souvenir, je me mets à penser à la jeune prêtresse de Vénus immortalisée par les muses et je revois Léandre, amoureux de la belle, s'élançant chaque nuit dans les flots de l'Hellespont et traverser à la nage ce dangereux passage, (sa largeur est à peu près celle du Saint-Laurent, au pont Victoria), pour venir voir son amante.

Virgile a chanté cette légende en vers délicieux que Delille a traduits d'une manière assez heureuse :

Que n'ose un jeune amant qu'un feu brûlant dévore ?
L'insensé, pour jouir de l'objet qu'il adore,
La nuit, au bruit des vents, aux lueurs de l'éclair,
Seul, traverse à la nage une orageuse mer ;
Il n'entend ni les cieus qui grondent sur sa tête,
Ni le bruit des rochers battus par la tempête,
Ni ses tristes parents de douleur éperdus,
Ni son amante, hélas ! qui meurt s'il ne vit plus.

C'est qu'un soir, en effet, après sept jours de tempête, Léandre ne pouvant rester plus longtemps privé du bonheur de voir Héro, tenta le passage ; mais ses

force le trahirent et les vagues rejetèrent son corps sur le rivage.

Héro, folle de douleur à la vue du cadavre de son amant, se précipita dans la mer.

Héro ! Léandre ! !

Et, revenant à mon journal, je vois que ce "Héro" était tout simplement un gros et très vulgaire bonhomme endormi dans une gare de Montréal, et qui, réveillé, avait déclaré qu'il allait s'engager dans l'armée des Etats-Unis.

Voyez donc où peut conduire l'omission d'une lettre ! Faute d'une s, ce titre m'avait reporté aux temps mythologiques, alors qu'on parlait peu de torpilles et de canadiens s'enrôlant sous la bannière étoilée.

* * Un de mes lecteurs me prie de publier le jugement auquel j'ai fait allusion dans ma dernière causerie " afin, dit-il, de se rendre compte de la valeur des raisons qui ont motivé l'acquiescement de la malheureuse mère, accusée de vol d'un pain dans la boutique d'un boulanger ".

C'est avec d'autant plus de plaisir que le MONDE ILLUSTRÉ se rend à cette demande que cette décision pourra peut-être éclairer certains magistrats un peu trop à cheval sur le texte de la loi :

Le tribunal constate que la prévenue a à sa charge un enfant de deux ans, pour lequel personne ne lui vient en aide, et que depuis un certain temps elle est sans travail, malgré ses recherches pour s'en procurer. En outre, " la femme M... est bien notée dans sa commune et passe pour laborieuse et bonne mère. " De plus, elle a pris volontairement à sa charge sa vieille mère.

Le jugement continue :

Attendu qu'au moment où la prévenue a pris un pain chez le boulanger P..., elle n'avait pas d'argent et que les denrées qu'elle avait reçues étaient épuisées depuis trente-six heures :

Que ni elle ni sa mère n'avaient mangé pendant ce laps de temps, laissant pour l'enfant les quelques gouttes de lait qui restaient dans la maison :

Qu'il est regrettable que, dans une société bien organisée, un des membres de cette société, surtout une mère de famille, puisse manquer de pain autrement que par sa faute :

Attendu que la misère et la faim sont susceptibles d'enlever à tout être humain une partie de son libre arbitre et d'amoindrir en lui, dans une certaine mesure, la notion du bien et du mal ;

Qu'un acte ordinairement répréhensible perd de son caractère frauduleux, lorsque celui qui le commet n'agit que poussé par l'impérieux besoin de se procurer un aliment de première nécessité, sans lequel la nature se refuse à mettre en œuvre notre constitution physique ;

Que l'intention frauduleuse est encore bien plus atténuée lorsque, aux tortures aiguës de la faim, vient se joindre, comme dans l'espèce, le désir si naturel chez une mère de les éviter au jeune enfant dont elle a la charge ;

Qu'il en résulte que tous les caractères de l'appréhension frauduleuse, librement et volontairement perpétrée, ne se retrouvent pas dans le fait accompli par la femme M... qui s'offre à désintéresser le boulanger P... sur le premier travail qu'elle pourra se procurer ;

Qu'en conséquence il y a lieu de la renvoyer des fins des poursuites sans dépens ;

Par ces motifs, renvoie la femme M... des fins des poursuites sans dépens.

* * Il est bien tard pour parler des conférences que M. Doumic a données, à Montréal, et à Québec, aussi n'en dirai-je qu'un mot.

En sortant d'entendre la critique de la *Revue des Deux Mondes*, j'ai entendu beaucoup de personnes s'exprimer ainsi :

—Quel talent ! Comme il dit bien, etc., etc.

J'ai été très heureux d'entendre M. Doumic. Sa phrase est toujours bien faite, irréprochable, mais je ne suis pas de l'avis de ceux qui trouvent qu'il dit bien au point de vue du débit.

L'intonation, chez lui, est bien défectueuse, monotone, et porte souvent à faux, mais il rachète ce défaut par une qualité qui nous manque généralement, l'articulation, la prononciation distincte.

C'est cette articulation parfaite qui a tant contribué aux succès de Sarah Bernhardt et qui fait que, même quand elle parle tout bas, pas un auditeur ne perd une syllabe de sa phrase.